

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	4

Date de la convocation
21 mai 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
05/06/2019

et publication le
05/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mai à 20 heures,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Jean-Luc Edy – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Christian Henneteau donne procuration à Monsieur Jean-Yves Le Guyader
Monsieur Alain Marzin donne procuration à Madame Rolande le Borgne

Affectation des résultats de la gestion 2018

Le Président expose qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de la gestion 2018 en fonction des besoins recensés en 2019 sur les différents budgets, en fonctionnement et en investissement.

Il propose, dans ce cadre, d'inscrire les sommes en question selon les modalités suivantes :

Budget principal	5 491 483,71 €	Art 1068 : 1 267 455,92 € Art 002 : 4 224 027,79 €
Zone du Ruellou	-22,69 €	Article 002
Zone de Toul Dous	-8 073,36 €	Article 002
Parc d'Activités Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix, Bon-Repos-sur-Blavet	-68 443,20 €	Article 002
Ateliers Relais	118 907,01 €	Article 1068
SPANC	7 652,38 €	Article 002
Bureaux Relais	-3354,21 €	Article 002
TRAD	-53,87 €	Article 002
Abattoir Intercommunal	-81 638,87 €	Article 002

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter comme suit les résultats de la gestion 2018 :

Budget principal	5 491 483,71 €	Art 1068 : 1 267 455,92 € Art 002 : 4 224 027,79 €
Zone du Ruellou	-22,69 €	Article 002
Zone de Toul Dous	-8 073,36 €	Article 002
Parc d'Activités Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix, Bon-Repos-sur-Blavet	-68 443,20 €	Article 002
Ateliers Relais	118 907,01 €	Article 1068
SPANC	7 652,38 €	Article 002
Bureaux Relais	-3354,21 €	Article 002
TRAD	-53,87 €	Article 002
Abattoir Intercommunal	-81 638,87 €	Article 002

Le Président,
Jean-Yves Philippe
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU KREIZ-BREIZH